

 <h2 style="text-align: center;">COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</h2>	
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2021</b>
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
<h3>Fonds de concours « Aire sportive » au bénéfice de la commune de Froideconche</h3>	
<b>DÉLIBÉRATION N° 2021 – 123 En exercice : 38 Présents : 35 Votants : 36 Abstention : 0 Non participation : 1</b>	<p>Le 27 septembre de l'année deux mille vingt et un à 19H00 à St-Bresson, Salle Polyvalente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.</p> <p>Le Conseil Communautaire nomme M. Joël BRICE secrétaire de séance.</p>

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	POUV	Jacques DESHAYES	Nathalie DIRAND			Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX
Martine BAVARD			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Jérôme BERNARD	POUV	Martine BAVARD	Claudette FAIVRE			Gabriel MIGNOT		
Joël BRICE			Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX		
Frédéric BURGHARD	A		Marie-Christine FRICHET			Nicolas NURDIN		
Michel CALLOCH			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN		
Christian CHAMAGNE	A		Bernard GIRE			Sébastien RICHARDOT		
Roland CHAMAGNE			Philippe GÉRARD			Catherine SALFRANC		
Joël DAVAL			Gérard GROSJEAN			Alain SCHELLE		
Jacques DESHAYES			Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Véronique DEVOILLE			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
André DIRAND			Didier LARROQUE	E		Rodolphe WACOGNE		
Nathalie DIRAND			Béatrice LEPAGNEY	POUV	Martine BAVARD	Laurent ZIEGLER		

\*P = Présent(e) / E = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par


## Exposé

Dans le cadre de la construction de son école primaire, la commune de Froideconche a investi dans des équipements sportifs (terrain au sol, agrès sportifs (but de foot, filets de volley, panneau de basket...), et dans un local de rangement dont l'utilisation sera partagée avec l'accueil de loisirs Les Mômes du Breuchin.

Le pôle « Les Mômes du Breuchin » est une structure de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil. Il y est proposé un accueil de loisirs périscolaire et un accueil le mercredi et durant la moitié des vacances scolaires.

Le bâtiment, situé 12 bis, Rue du 1<sup>er</sup> bataillon de choc est contigu à l'établissement scolaire. En effet, les deux sites sont étroitement reliés et partagent les espaces (cour de récréation et terrain multisports).

Dans le cadre de son projet pédagogique, la Communauté de communes donne une place conséquente aux activités de découverte sportive en investissant régulièrement dans les différentes structures.

	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</b>		
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2021		
Objet	<b>Fonds de concours « Aire sportive » au bénéfice de la commune de Froideconche</b>	Délibération n°2021	123
		Page 2 sur 3	

Ces équipements pourront être utilisés au niveau extrascolaire dans deux cadres :

- **Activité de Découverte** : dans le cadre des activités encadrées par les animateurs ALSH
- **Activités sportives encadrées** : encadrée pendant les accueils de loisirs par les ETAPS de la communauté de communes dans le cadre du Projet Educatif de Territoire, notamment dans l'axe Sport.

Les éducateurs sportifs mis à disposition pour l'organisation de ces activités veillent à la diversité sportive au travers de pratiques individuelles et collectives contribuant à l'épanouissement personnel, la valorisation de chacun.

Les équipements seront utilisés durant les temps scolaires par l'école et durant les temps péri et extrascolaire (mercredis et vacances scolaires) par l'accueil de loisirs « Les Mômes du Breuchin » qui jouxte l'école et le site sportif à savoir :

- En périscolaire : le matin de 7h30 à 8h30, le midi de 11h30 à 13h30 et le soir de 16h30 à 18h30 ;
- Le mercredi et durant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

Par conséquent, l'espace pourra être utilisé à 64 % par les accueils péri et extrascolaires.

En effet :

- l'école utilisera le site 864 heures / an soit 24 heures par semaine sur 36 semaines ;
- les accueils de loisirs l'utiliseront 1556 heures à savoir 31heures / semaine pendant les périodes scolaires et 11h/semaine pendant les vacances scolaires.

L'équipement sera dans un espace fermé au public, distinct de la première aire de jeux située de l'autre côté du bâtiment « Accueil de loisirs ».

Au titre de la mise à disposition à l'accueil de loisirs péri et extrascolaire, la commune de Froideconche a déposé un dossier de demande de subvention auprès de la CAF et a sollicité un fonds de concours de 2 000 € auprès de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil.

Le fonds de concours peut financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours. Ce montant s'apprécie "hors taxes" s'il concerne une dépense d'investissement, et "toutes taxes comprises" s'il se rapporte à une dépense de fonctionnement.

#### Budget prévisionnel de l'opération :

DEPENSES		RECETTES	
212 – Aménagement et agencement de terrains		1314 Commune	5 723.50€
2181 6 Installations générales, agencements et aménagement divers		1315 – Communauté de communes	2000€
		13814 - CAF	5 149€
<b>MONTANT HT</b>	<b>12 872.50€</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>12 872.50€</b>


Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le



ID : 070-247000755-20210927-D2021\_123-DE

	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</b>		
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2021		
Objet	Fonds de concours « Aire sportive » au bénéfice de la commune de Froideconche	Délibération n°2021	123
		Page 3 sur 3	

La commune de Froideconche a délibéré ce jeudi 16 septembre 2021.

### Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de verser au bénéfice de la commune de Froideconche, le versement d'un fonds de concours de 2 000 €, au titre de l'année 2021, pour l'aménagement de l'aire sportive multisport contiguë à l'école primaire, soit 15.5% de la charge nette, sur présentation des factures acquittées par la commune
- **DECIDE** d'imputer la somme au compte 2041411 du Budget Général. Les crédits ont été votés lors du budget primitif 2021.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

~~Le Président~~

Jacques DESHAYES



Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le

ID : 070-247000755-20210927-D2021\_123-DE

